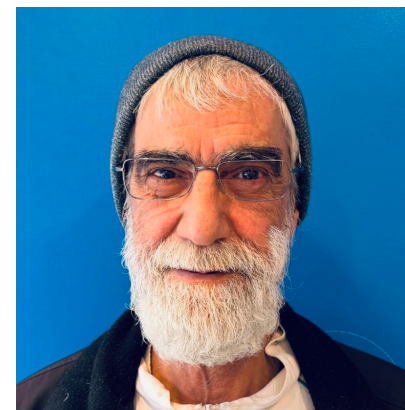


VISION SOLIDARITÉ

Parce que cela change tout, une paire de lunettes

PLATEFORME DE RENDEZ-VOUS

**L'accès à la santé visuelle et aux lunettes
pour les personnes en situation de précarité**



Juillet 2026

Les actions de Vision Solidarité



La vision pour les personnes en situation de précarité



15 ans d'engagement,

- Créée fin 2010 par trois opticiens et un ophtalmologiste
- La prévention, l'accès à la santé visuelle et aux lunettes des personnes précaires



Près de 13 000 personnes équipées en lunettes,

- Montures neuves : partenariats avec des opticiens et industriels de l'optique
- Verres sur mesure : partenariat avec le verrier français BBGR



Plus de 270 organismes sociaux partenaires,

Les bénéficiaires sont orientés par des organismes sociaux : associations, collectivités territoriales et établissements de santé



...



Des permanences déployées dans 9 régions,

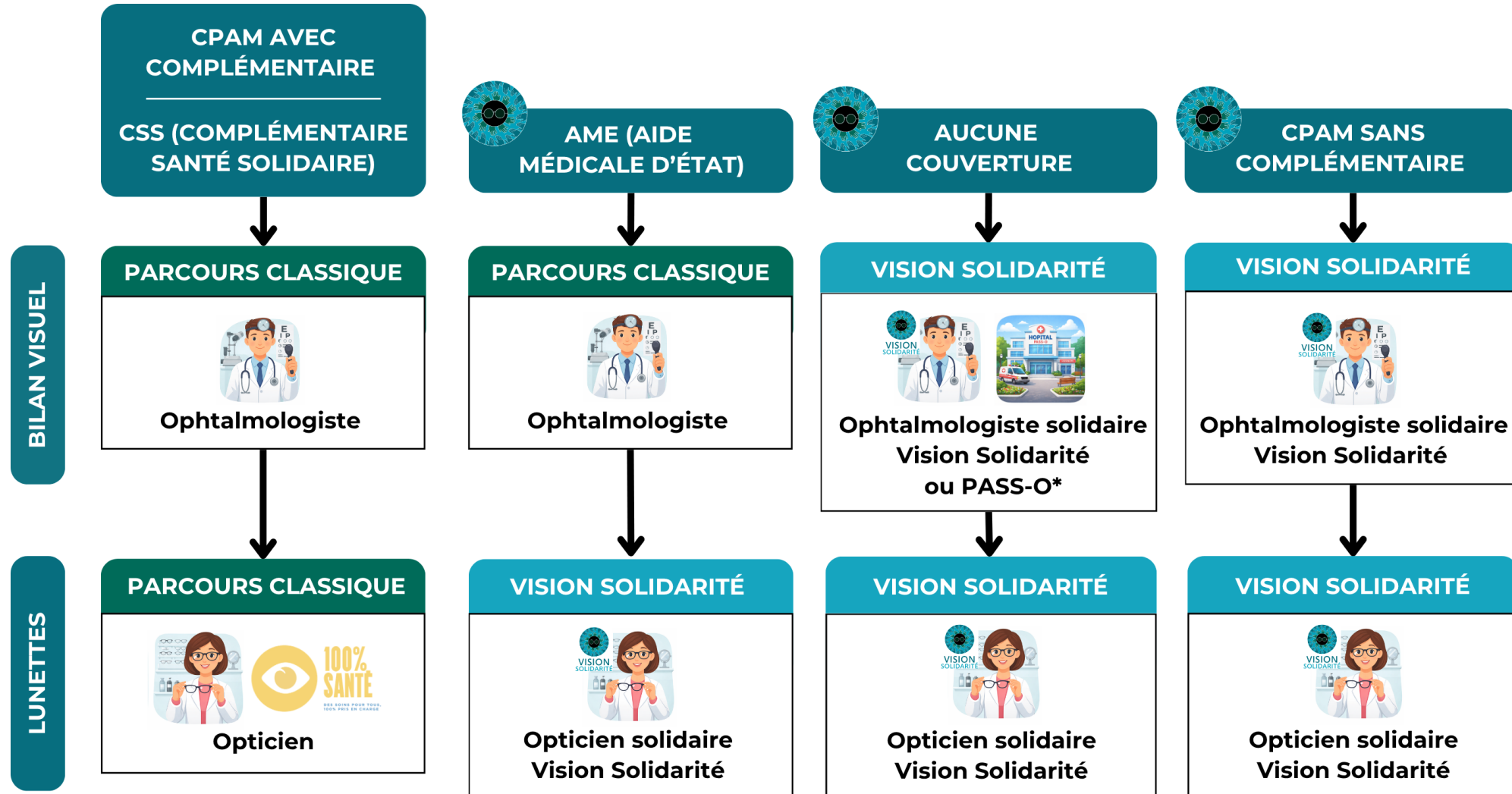
Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire



Une équipe engagée et pluridisciplinaire,

- 1 opticienne salariée et 1 alternante : opérationnelle (Ile-de-France)
- 1 opticienne salariée : développement et partenariats
- +de 65 professionnels de santé solidaires : 55 opticiens, 9 ophtalmologistes et 3 orthoptistes
- +de 10 collaborateurs solidaires : administratif, gestion des rendez-vous, communication, juridique, etc.

Un accès inégal aux soins visuels et aux lunettes sans reste à charge en fonction de la couverture sociale



* PASS-O : Permanence d'Accès aux Soins de Santé Ophtalmologique

Informations importantes



Comment prendre rendez-vous ?

■ Une prise de rendez-vous en quelques clics :

- Hors Île-de-France : les rendez-vous sont pris directement sur la plateforme
- En Île-de-France : à partir d'octobre 2026, tous les rendez-vous à compter de novembre 2026 devront être pris exclusivement via la plateforme.

■ Les bénéficiaires doivent toujours être **orientés par un organisme social**, chargé de la prise de rendez-vous et garant des informations transmises.

■ Chaque organisme peut **créer autant de comptes utilisateurs que nécessaire**.

■ Chaque compte utilisateur est associé à une **adresse e-mail unique**. Les confirmations de rendez-vous et informations de suivi seront envoyées exclusivement à cette adresse

Validité des ordonnances :

- Moins de 16 ans : 1 an
- De 16 à 42 ans : 5 ans
- Plus de 42 ans : 3 ans

Renouvellement des lunettes

- Moins de 6 ans : 1 an (ou 6 mois si la monture devient inadaptée à sa morphologie),
- De 7 à 15 ans : 1 an
- À partir de 16 ans : 2 ans

Adhésions à prévoir à partir de janvier 2027 :

★ À partir de janvier 2027, **une adhésion annuelle sera demandée pour chaque compte utilisateur**. Ces adhésions permettront de contribuer **aux frais liés à l'hébergement et à la maintenance de la plateforme sur des serveurs sécurisé**.

Montant : entre **20 € et 30 €** (*montant définitif en cours de confirmation*).

1 organisme social = X compte(s) utilisateur(s) = X adhésion(s) annuelle(s)

Plateforme Vision Solidarité

➡ <https://rdv.visionsolidarite.org/>



Création d'un compte sur la plateforme

1- Assurez-vous que votre navigateur est à jour :



SAFARI
Version 17.4

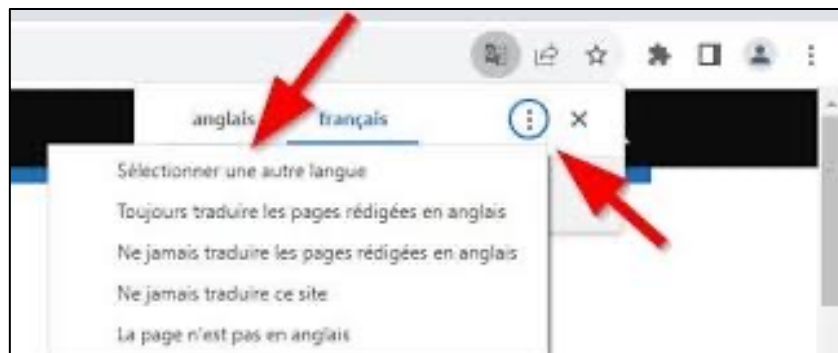


OPERA
Version 103



SAMSUNG INTERNET
Version 24

2- Désactiver la traduction automatique (si elle est activée) :



Sélectionner « Ne jamais traduire ce site », sinon cela peut doubler ou modifier les mots indiqués

3- Se rendre sur la plateforme :

<https://rdv.visionsolidarite.org/>

4- Se créer un compte :

VISION SOLIDARITÉ
Pour que tous aient accès aux soins et à la vue

Bienvenue
sur la plateforme de rendez-vous

Notre mission :
Des lunettes neuves, gratuites et à la vue pour les personnes en situation de précarité, oubliées du 100% santé.

13 ans d'existence,
Vision Solidarité est une association qui a été créée en 2010 par un ophtalmologiste et trois opticiens-optométristes.

Plus de 10 000 paires de lunettes offer
Depuis sa création, Vision Solidarité a offert plus de 10 000 paires de lunettes.

Plus de 200 organismes partenaires,
Les bénéficiaires sont référés par des associations, collectivités territoriales et établissements de santé partenaires.

Clicker sur « Se connecter »

Email
Mot de passe
Mot de passe oublié ?
Vous n'avez pas encore un compte ? **S'inscrire**
Se connecter

Clicker sur « S'inscrire »

Quel type de compte souhaitez-vous créer ?
Opticien solidaire **Organisme social**

Clicker sur « Organisme social »

Création d'un compte sur la plateforme

5- Remplir les informations :

← Retour au choix de compte

Organisme social

Type de compte *

Type d'organisme social *

Organisme social

-- Sélectionner un type --

Nom de l'organisme social *

Complément (ex : CHU, ...)

-- Sélectionner une option --

Information sur votre organisme social

Adresse complète (n° et rue) *

ex: 40 rue Riquet

Code postal *

Vérifier le code postal

Ville *

Département *

Personne référente

Nom *

Prénom *

Email *

Téléphone portable *

Téléphone fixe *

Au moins un numéro de téléphone obligatoire

Au moins un numéro de téléphone obligatoire

Mot de passe (min 6 caractères) *

Confirmer le mot de passe *

Vous avez déjà un compte ? [Se connecter](#)

S'inscrire

➡ Si le bouton « S'inscrire » reste grisé c'est qu'il manque des informations

Bon à savoir :

🏢 Les bénéficiaires doivent toujours être **orientés par un organisme social**, chargé de la prise de rendez-vous et garant des informations transmises.

👤 Chaque organisme peut **créer autant de comptes utilisateurs que nécessaire**.

✉ Chaque compte utilisateur est associé à une **adresse e-mail unique**. Les confirmations de rendez-vous et informations de suivi seront envoyées exclusivement à cette adresse.

6- Validation du compte :

Cliquez sur le lien de validation reçu par e-mail : « **Confirmer mon compte** »
Si vous ne recevez pas cet e-mail, vérifiez votre dossier « Spam » ou « Courrier indésirable » et ajoutez notre adresse à vos expéditeurs de confiance.

⚠ Il est possible que le lien redirige vers une page d'erreur. Dans ce cas, fermez simplement la page : votre compte aura bien été validé.

Bonjour,

Merci pour votre inscription sur la plateforme de rendez-vous Vision Solidarité.

Pour finaliser votre compte, veuillez confirmer votre adresse email en cliquant sur le lien ci-dessous :

Confirmer mon compte

Prise du rendez-vous consultation sur la plateforme

1- Se connecter :

 VISION SOLIDARITÉ
Une association d'opticiens - optométristes

Se connecter

Email *

Mot de passe *

Mot de passe oublié ?

Vous n'avez pas encore un compte ? S'inscrire

Se connecter

➡ <https://rdv.visionsolidarite.org/>
➡ Indiquer votre e-mail et votre mot de passe

2- Cliquer sur prise de RDV :

 VISION SOLIDARITÉ
Une association d'opticiens - optométristes

Prise de RDV Mes RDV EV

Bienvenue Elodie

sur la plateforme de rendez-vous

Notre mission :
Des lunettes neuves, gratuites et à la vue pour les personnes en situation de précarité, oubliées du 100% santé.



 13 ans d'existence,
Vision Solidarité est une association qui a été créée en 2010 par un ophtalmologiste et trois opticiens-optométristes.

 Plus de 10 000 paires de lunettes offertes,
Depuis sa création, Vision Solidarité a offert plus de 10 000 paires de lunettes.

 Plus de 200 organismes partenaires,
Les bénéficiaires sont référés par des associations, collectivités territoriales et des établissements de santé partenaires.

3- Compléter la déclaration sur l'honneur :

 INFORMATION SUR LE BÉNÉFICIAIRE

Genre *

☐ Femme ☐ Homme

NOM *

Prénom *

Date de naissance *

NOM

Prénom

jj/mm/aaaa

 COUVERTURE SOCIALE

Sa couverture sociale ne permet pas de bénéficier du reste à charge 0 du 100% santé chez un opticien :

☐ AME (Aide Médicale d'État)
☐ Aucune couverture
☐ Sécurité sociale sans complémentaire

Les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (CSS – anciennement CMU) peuvent se rendre chez un opticien et bénéficier du dispositif « Reste à charge 0 » du 100 % Santé.

 VALIDITÉ DE L'ORDONNANCE

Son ordonnance prescrite est en cours de validité :

☐ Patient de moins de 16 ans : 1 an
☐ Patient de 16 à 42 ans : 5 ans
☐ Patient de plus de 42 ans : 3 ans

 MOTIF DE LA DEMANDE

Sa demande de rendez-vous est justifiée par :

☐ Premières lunettes
☐ Renouvellement des lunettes suite à une modification notable de la vue
☐ Casse ou perte des lunettes de plus de 2 ans

La casse ou la perte de lunettes ne constitue pas un motif de renouvellement anticipé si l'équipement date de moins de 2 ans.

 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE LA PERSONNE EN CHARGE DU RENDEZ-VOUS

Je soussigné(e) :

NOM *

Prénom *

NOM

Prénom

☐ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et atteste que le bénéficiaire se trouve en situation de précarité et n'est pas en mesure de financer lui-même l'achat de lunettes.

➡ Si le bouton « Prochaine étape » reste grisé c'est qu'il manque des informations

Prise du rendez-vous consultation sur la plateforme

3a - Reconnaissance des bénéficiaires :

Est-ce la même personne ?

Un ou plusieurs bénéficiaires correspondent à ce nom et cette date de naissance.

☐ Lipa DUA — né(e) le 01/09/1993

☐ Non, ce n'est pas la même personne

Confirmer

RENDEZ-VOUS

À la suite de la déclaration sur l'honneur, une fenêtre de **reconnaissance des bénéficiaires** peut s'afficher afin d'identifier si la personne est déjà connue de Vision Solidarité.

Ce dispositif permet de **regrouper les différents dossiers d'un même bénéficiaire** et d'assurer un meilleur suivi de son parcours.

3b- Demande de dérogation exceptionnelle :

Demande de dérogation exceptionnelle

Ce bénéficiaire a déjà eu un rendez-vous récemment.

- Un équipement ne peut être délivré qu'une seule fois tous les deux ans, sauf en cas de modification notable de la vue, justifiée par une nouvelle ordonnance.
- La casse ou la perte ne permet pas un renouvellement anticipé, sauf en cas de situation exceptionnelle.
- Un rendez-vous non honoré ne peut pas être reprogrammé, sauf en cas de motif légitime.

Motif de la demande *

Choisir un motif

- Lunettes perdues
- Lunettes cassées
- La vue a changé
- Rendez-vous non honoré
- Autre

Commentaire *

Décrivez la situation du bénéficiaire et les raisons de cette demande...

Envoyer ma demande de dérogation

Annuler

Renouvellement des lunettes

- Moins de 6 ans : 1 an (ou 6 mois si la monture devient inadaptée à sa morphologie),
- De 7 à 15 ans : 1 an
- À partir de 16 ans : 2 ans

Lorsqu'un bénéficiaire a récemment eu un rendez-vous (honoré ou non), la prise de rendez-vous est **automatiquement bloquée** et la **page de demande de dérogation exceptionnelle s'affiche**.

Si la situation du bénéficiaire **justifie un nouveau rendez-vous**, vous pouvez compléter et transmettre votre demande directement depuis la plateforme. Celle-ci sera étudiée par l'équipe administrative de Vision Solidarité. Vous serez informé(e) par e-mail de sa validation ou de son refus. En cas de validation, vous pourrez prendre un nouveau rendez-vous en suivant la procédure habituelle sur la plateforme.

Prise du rendez-vous consultation sur la plateforme

4- Recherche d'un rendez-vous parmi les disponibilités des opticiens solidaires :

Sélection de la région

Déclaration sur l'honneur

Rechercher un RDV

Fiche bénéficiaire

Récapitulatif

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Grand Est

Hauts-de-France

Île-de-France

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

...

Sélection du rendez-vous

Déclaration sur l'honneur

Rechercher un RDV

Fiche bénéficiaire

Récapitulatif

← Sélectionner une autre région

10/02/2026 - Salle du Vélodrome (Vandoeuvre-lès-Nancy)
rue d'Echternach - Vandoeuvre-lès-Nancy

10:45

11:15

11:30

12:00

13:30

12/02/2026 - Habitat & Humanisme (Strasbourg)
16 avenue du Rhin - Strasbourg

10:15

10:30

11:00

11:15

11:30

11:45

13:30

13:45

14:15

14:30

15:00

15:30

17/03/2026 - Salle du Vélodrome (Vandoeuvre-lès-Nancy)
rue d'Echternach - Vandoeuvre-lès-Nancy

09:45

10:00

10:30

10:45

11:15

11:30

12:00

5- Compléter la fiche bénéficiaire :

Informations sur le bénéficiaire

Nom *

TEST

Prénom *

Test

Genre *

Femme

Date de naissance *

01/09/1991

Couverture sociale *

AME (Aide Médicale d'État)

Email

Numéro de téléphone

Adresse complète (n° et rue) *

* si le bénéficiaire n'a pas d'adresse postale, merci d'indiquer celle de l'association

ex: 40 rue Riquet

Code postal *

Vérifier le code postal

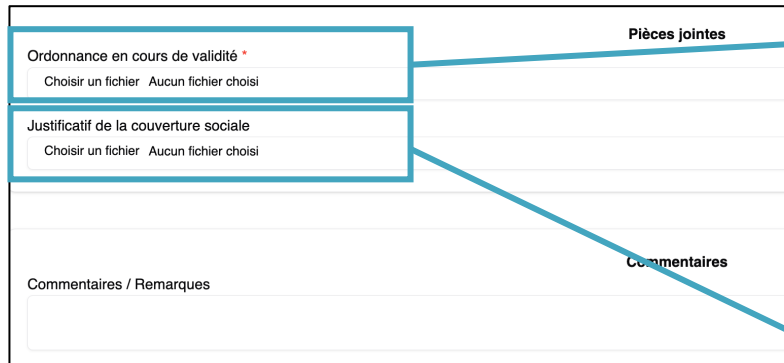
Ville *

Région *

Choisir

Prise du rendez-vous consultation sur la plateforme

6- Ajouter les pièces jointes :



The screenshot shows a web form for uploading documents. It has three main sections: 'Pièces jointes' (Attachments) at the top, 'Justificatif de la couverture sociale' (Social security coverage proof) in the middle, and 'Commentaires / Remarques' (Comments / Remarks) at the bottom. The 'Pièces jointes' section contains a box for 'Ordonnance en cours de validité' (Valid prescription) with a red asterisk and a file selection button. The 'Justificatif de la couverture sociale' section contains a box with a file selection button. The 'Commentaires / Remarques' section contains a text area. Two blue arrows point from the form to the right: one from the 'Ordonnance en cours de validité' box to the 'Ajout d'une ordonnance valide' text, and another from the 'Justificatif de la couverture sociale' box to the 'Ajout du justificatif de la couverture sociale' text.

Pièces jointes	
Ordonnance en cours de validité *	Choisir un fichier
Aucun fichier choisi	

Justificatif de la couverture sociale	
Choisir un fichier	Aucun fichier choisi

Commentaires / Remarques

Ajout d'une ordonnance valide : merci de joindre uniquement l'ordonnance des lunettes.

Validité des ordonnances :

- Moins de 16 ans : 1 an
- De 16 à 42 ans : 5 ans
- Plus de 42 ans : 3 ans

Ajout du justificatif de la couverture sociale

➡ Afin de **limiter les coûts liés au stockage des données HDS**, merci de veiller à ce que la taille de chaque pièces jointes ne dépasse pas **1 Mo**.
Si besoin, vous pouvez compresser vos documents via ce lien : https://www.ilovepdf.com/fr/compresser_pdf

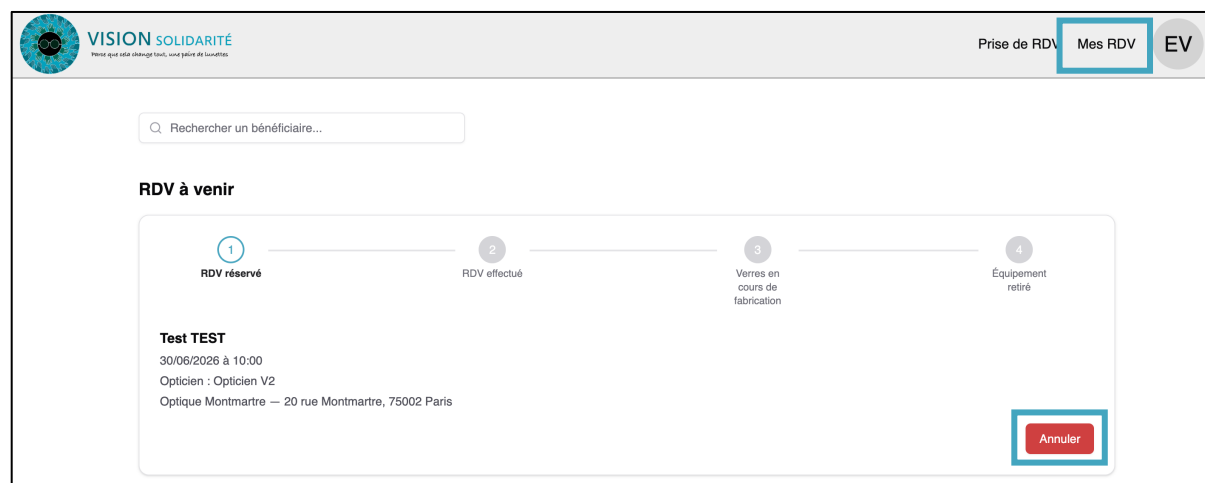
7- Confirmation du rendez-vous consultation :

Vous recevrez toutes les informations relatives au rendez-vous par e-mail.

➡ Le bénéficiaire ne reçoit pas de confirmation par e-mail. Il vous appartient donc **de lui transmettre les informations pratiques du rendez-vous**.

Suivi des rendez-vous

1- Suivi des rendez-vous :



L'onglet **Mes RDV** centralise le suivi des rendez-vous de vos bénéficiaires orientés vers Vision Solidarité.

Il vous permet de :

- **Consulter l'état d'avancement** de chaque rendez-vous.
- **Suivre les différentes étapes** du parcours du bénéficiaire jusqu'à la remise de son équipement.
- **Accéder aux informations** de chaque rendez-vous.
- **Annuler un rendez-vous** consultation si nécessaire.

2- Suivi du rendez-vous consultation :

À l'issue du rendez-vous de consultation, vous recevrez un e-mail vous informant si **le bénéficiaire s'est présenté ou non**.

3- Suivi du rendez-vous livraison :

Lors du rendez-vous consultation, **l'opticien solidaire détermine les modalités de remise des lunettes avec le bénéficiaire**.

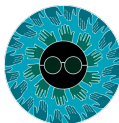
L'opticien solidaire peut :

- **Fixer immédiatement le rendez-vous de livraison** : le rendez-vous est pris avec le bénéficiaire à la fin de la consultation.
- **Planifier le rendez-vous ultérieurement** : une fois les lunettes prêtes, l'opticien solidaire contacte le bénéficiaire ou la personne désignée afin de convenir d'une date de remise.

➡ Aucune action n'est requise de votre part.

4- Suivi de la livraison :

À l'issue de la livraison, vous recevrez un e-mail vous informant que **le bénéficiaire a bien récupéré son équipement**.



VISION SOLIDARITÉ

Parce que cela change tout, une paire de lunettes

Des questions ?

Partenariats avec les organismes sociaux : **Coralie** – contact@visionsolidarite.org

Toutes autres questions : **Elodie** - developpement@visionsolidarite.org